

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication : 19/12/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG 2008-5-6-6

**Séance du 11 décembre 2008**

### **BUDGET PRIMITIF 2009 Eau (C01) Assainissement - Eau potable - Excès d'eau**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en date du 17 novembre 2008,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire au titre des programmes d'investissement en matière d'Eau 2009, les montants globaux suivants, selon détail joint en annexe :
  - en Autorisations de Programme : 10 470 000 €
  - en Crédits de Paiement : 7 420 000 €
- décide d'inscrire par ailleurs au titre des crédits de fonctionnement 2009 en matière d'Eau, le montant global de 96 200 €, selon détail joint en annexe,
- décide de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, ainsi que pour approuver les conventions nécessaires pour ces différentes actions,

- décide d'inscrire en recettes les montants de 130 000 € au titre de la participation de l'Agence de l'Eau au fonctionnement du SATESE, du SATEP et du SATANC et de 175 000 € au titre des études en matière d'eau.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Programme	ACTION	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RECETTES
		AP	Crédit de Paiement	Crédit de Paiement		
				Subvention (Chapitre 65)	Fonctionnement (Chapitre 011)	
C011	Préservation de la ressource	300 000,00	230 000,00	12 000,00	84 200,00	175 000,00
	TOTAL	<b>300 000,00</b>	<b>230 000,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>84 200,00</b>	175 000,00
				<b>96 200,00</b>		
C012	Alimentation en eau potable	2 000 000,00	820 000,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	<b>2 000 000,00</b>	<b>820 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00
C013	Assainissement	8 000 000,00	6 200 000,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	<b>8 000 000,00</b>	<b>6 200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00
C015	Exces d'eau	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00
C016	SATESE/SATEP	20 000,00	20 000,00	0,00	10 000,00	130 000,00
	TOTAL	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 000,00</b>
				<b>0,00</b>		
		<b>10 470 000,00</b>	<b>7 420 000,00</b>	<b>96 200,00</b>		<b>305 000,00</b>